RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-15) PROGRAMME DETAILLE D'ACTIONS ET DE REPARTITION DE L'EXCEDENT DE LIQUIDATION DE L'OPH DE VINCENNES POUR L'ANNEE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme VOISIN (pouvoir à Mme VALERO), M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9553H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Vincennes en date du 11 avril 2018, approuvant la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu la convention en date du 17 avril 2018 d'affectation de l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes entre l'Etat et la Commune de Vincennes prise en application du décret du 28 septembre 2017 portant dissolution de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes ;

Vu le tableau de programmation des aides issues de l'excédent de liquidation pour l'année 2022 ;

Considérant que la convention prévoit la communication au Préfet du Val-de-Marne du programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation pour l'année 2022 respectant les modalités d'utilisation fixées par la convention ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 07 avril 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le programme détaillé d'actions et de répartition de l'excédent de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour l'année 2022.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9553H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à le communiquer à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9553H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022